



Association Cultuelle Hillsong
Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



Association Cultuelle Hillsong

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de l'Association Cultuelle Hillsong,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Cultuelle Hillsong relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- ▶ le paragraphe « Etat des avantages et des ressources provenant de l'étranger » de la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels exposant le changement de méthode relatif à la présentation dans l'annexe d'un état séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger ;
- ▶ la note « Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture » de l'annexe aux comptes annuels mentionnant les informations relatives à la procédure de vérification fiscale engagée par l'administration.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 29 novembre 2024

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Joël Fusil', with a stylized flourish at the end.

Joël Fusil

COMPTES ANNUELS

en euros

ASSOCIATION CULTUELLE HILLSONG

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Bilan au 31/12/2023

108 avenue du Maine
75014 Paris

SIRET : 48305454000040

NAF : 9499Z

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2023 au 31/12/2023			Au 31/12/2022
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	5 021	5 021		1 620
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	962 788	792 863	169 925	188 761
Autres immobilisations corporelles	213 237	188 879	24 358	39 403
Immobilisations corporelles en cours				1 434
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	1 000		1 000	1 000
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	8 135		8 135	8 135
TOTAL I	1 190 182	986 763	203 419	240 354
Comptes de liaison II				
Actif circulant				
Stocks et encours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 900		1 900	62 539
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	274 731		274 731	190 831
Valeurs mobilières de placement	90 036		90 036	90 036
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	2 169 210		2 169 210	2 247 163
Charges constatées d'avance	22 383		22 383	35 445
TOTAL III	2 558 260		2 558 260	2 626 015
Frais d'émission des emprunts IV				
Primes de remboursement des obligations V				
Écarts de conversion actif VI				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	3 748 442	986 763	2 761 679	2 866 368

Bilan Passif

Bilan Passif	31/12/2023	31/12/2022
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	37 807	37 807
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	1 661 286	1 740 656
Excédent ou déficit de l'exercice	3 102	-79 369
Situation nette	1 702 195	1 699 093
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	1 702 195	1 699 093
Comptes de liaison	II	
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	755 279	898 887
TOTAL III	755 279	898 887
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL IV		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	162 093	152 750
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	135 274	103 930
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	6 838	11 708
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL V	304 205	268 388
Écarts de conversion passif	VI	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	2 761 679	2 866 368

Compte de résultat

Compte de résultat	31/12/2023	31/12/2022
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	46 370	60 465
- dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	15 083	870
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	1 951 369	2 154 203
Mécénats	48 505	
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés	295 459	204 619
Autres produits	11	
TOTAL I	2 356 798	2 420 157
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	1 135 617	1 133 130
Aides financières	85 056	29 857
Impôts, taxes et versements assimilés	-1 154	7 555
Salaires et traitements	763 126	807 205
Charges sociales	173 954	176 025
Dotations aux amortissements et dépréciations	106 960	130 266
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	151 851	222 951
Autres charges	1 378	1 455
TOTAL II	2 416 789	2 508 446
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-59 990	-88 288
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	37 282	1 766
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change	324	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	37 606	1 766
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		1
Différences négatives de change	92	153
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	92	154
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	37 514	1 612
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-22 477	-86 676

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	50 000	9 806
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	50 000	9 806
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	2 371	2 405
Sur opérations en capital	13 258	95
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL VI	15 629	2 499
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	34 371	7 307
Participation des salariés aux résultats VII		
Impôts sur les bénéfices VIII	8 793	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	2 444 404	2 431 730
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	2 441 303	2 511 099
EXCÉDENT OU DÉFICIT	3 102	-79 369

Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

Annexe

Préambule

Hillsong France est une église chrétienne évangélique contemporaine organisée au travers d'une association de loi 1905 dont l'objet est de promouvoir le message et la pratique de l'évangile de Jésus-Christ.

Hillsong est une association culturelle à but non lucratif régie par les lois de 1901 et 1905.

Fondé en Australie en 1983, le réseau mondial des églises évangéliques Hillsong est aujourd'hui présent dans 28 pays.

Hillsong France est composée de six campus à Paris, Massy, Lyon, Marseille et un campus en Ligne qui accueillent en moyenne chaque week-end près de 4000 personnes pour des services créatifs de louange chrétienne contemporaine et des messages inspirants basés sur la Bible.

Deux associations distinctes gèrent les activités en Suisse et au Luxembourg. Le campus de Luxembourg est géré par une entité juridique de droit local indépendante de Hillsong depuis mars 2023.

Pendant la semaine, nous offrons des programmes pour équiper les gens dans des domaines variés :

- Un soutien pastoral pour les personnes qui ont besoin d'assistance,
- Des actions de justice sociale dans nos communautés locales,
- Des « Connect Groups » basés sur l'âge ou des intérêts communs se réunissant chaque semaine pour étudier la Bible et partager de bons moments ensemble.

Nous désirons inspirer et former chaque personne à devenir un leader dans sa propre sphère d'influence et établir une culture dans laquelle des gens de tous âges et tous horizons peuvent avoir une rencontre avec Dieu et trouver leur place dans "Sa Maison".

Les membres de notre église donnent également généreusement de leur temps et de leurs ressources pour des projets de justice sociale qui viennent en aide à des communautés et des individus dans le besoin, grâce à de nombreux partenariats avec des associations françaises et internationales.

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total du bilan avant répartition est de 2 761 679 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 3 102 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Le règlement ANC n° 2022-04 du 30 juin 2022, qui modifie le règlement ANC n° 2018-06, introduit plusieurs nouvelles dispositions comptables pour les entités à but non lucratif, en particulier celles en relation avec l'exercice d'un culte, en conformité avec la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021. Ce règlement s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023 et prévoit la tenue d'un état séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger.

La première application du règlement ANC n°2022-04 au 1er janvier 2023 constitue un changement de méthode comptable.

Faits caractéristiques

Le campus de Luxembourg est géré par une entité juridique de droit local indépendante de Hillsong depuis mars 2023.

L'administration fiscale a procédé à une vérification couvrant la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2022. La notification de la lettre d'information relative aux conclusions du contrôle a été dûment envoyée à l'association en décembre 2023.

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

À l'issue de la procédure de vérification fiscale engagée par l'administration, un recours gracieux a été déposé en janvier 2024, auquel l'administration a opposé une décision de rejet. Un recours contentieux a depuis été introduit et est actuellement en cours d'instruction. Sur la base de cette contestation, l'association considère qu'elle n'est pas redevable des sommes réclamées et n'a donc constitué aucune provision correspondante dans ses comptes.

L'association a été soumise à un contrôle URSSAF. À ce jour, elle n'a pas encore reçu la notification de la lettre d'observations

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

- Logiciels - 2 ans
- Matériel vidéo et sonorisation - 3 à 5 ans,
- Matériel de transport - 5 ans,
- Mobilier de bureau et informatique - 3 ans
- Mobilier - 3 ans

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

En 2016, une somme de 50 000 € a été placée dans un compte d'investissement avec le Crédit Mutuel. En 2022, un don de titres "Richemont" s'est ajouté à ce compte pour une valeur 36 510€.

Créances

Les créances, valorisées à leur valeur nominale, sont toutes d'une durée inférieure à un an, et correspondent à des sommes avancées sur des commandes en cours ainsi que des avoirs sur des commandes précédentes.

Fonds propres

La rubrique « Fonds propres sans droit de reprise » correspond à des apports de Hillsong Londres, soit à la constitution de l'association, soit en cours de vie.

Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont des rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être totalement utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Cette rubrique correspond au reliquat des offrandes Un Coeur Pour La Maison et Kingdom Builders reçues des exercices antérieurs mais non-consommées au 31 décembre 2023.

Dons encaissés

Les dons en faveur de l'association sont comptabilisés au compte de résultat au moment de leur réception. Lorsque les dons sont affectés à un projet particulier, ils font l'objet d'un traitement en fonds dédiés pour la partie non-consommée à la clôture de l'exercice.

Dans le cadre de son affiliation au réseau Hillsong Global Church, l'association cultuelle Hillsong France reverse 5% des dons encaissés à Hillsong Global Church selon les termes de la convention déterminée avec Hillsong Inc.

Hillsong France collecte une partie des dons de Hillsong Genève et de Hillsong Luxembourg, ces dons concernent les donateurs frontaliers, résident en France mais étant assimilé au campus de Genève. Ces dons sont comptabilisés en produits et en charges pour des montants équivalents.

Hillsong Genève peut être aussi collecteur de dons au nom de Hillsong France en Suisse, auquel cas Hillsong Genève reverse les dons en question à Hillsong France. Ces dons sont inscrits au compte de résultat au même titre que les dons « classiques ».

Etat des avantages et des ressources provenant de l'étranger

Etat du contributeur	Montant ou valorisation de l'avantage ou de la ressource
Total - Etat Afrique du Sud	130
Total - Etat Allemagne	237
Total - Etat Australie	1.335
Total - Etat Belgique	248
Total - Etat Brésil	90
Total - Etat Burkina Faso	30
Total - Etat Canada	3.885
Total - Etat Chine	80
Total - Etat Congo-Kinshasa	5
Total - Etat Côte d'Ivoire	2.572
Total - Etat Croatie	30
Total - Etat Etats-Unis	7.715
Total - Etat Inde	60
Total - Etat Irlande	273
Total - Etat Italie	4.286
Total - Etat Japon	44
Total - Etat Luxembourg	58.366
Total - Etat Mexique	40
Total - Etat Norvège	55
Total - Etat Pays-Bas	1.290
Total - Etat Philippines	10
Total - Etat République tchèque	5
Total - Etat Royaume-Uni	9.276
Total - Etat Suisse	50.145

L'état séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger (EAR) est un tableau qui doit être tenu par les organismes qui reçoivent des avantages et ressources provenant, directement ou indirectement, de l'étranger.

L'article 5 du décret n°2021-1812 du 24 décembre 2021 prévoit que : « Les associations et les fonds de dotation soumis à une obligation de publicité de leurs comptes annuels peuvent intégrer à l'annexe de leurs comptes publiés une version synthétique de l'état mentionné à l'article 1er. »

La version intégrale de l'EAR est mise à la disposition du public au siège de l'entité et, le cas échéant, sur son site internet.

Rémunérations versées à certains dirigeants

En application de l'article article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006, les membres du conseil d'administration ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur fonction d'administrateur. En revanche, il a été versé un montant total de 165 535€ à 3 administrateurs au titre de leur fonction de Ministre du culte. Ces rémunérations comprennent les caractéristiques suivantes :

	Rémunérations	Avantages en nature
Montant total	165.535	

Conformément au Code Général des Impôts (articles 261, 7, 1^od du CGI et 242C-1 de l'annexe II), l'entité rémunère 3 dirigeant (s) sans remettre en cause le caractère désintéressé de sa gestion. A ce titre, la rémunération versée à ces dirigeants au cours de l'exercice clos le 31/12/2023 s'élève à :

	Rémunérations	Avantages en nature
Montant total	165.535	

Honoraires commissaires aux comptes

Les honoraires de la mission de commissariat au compte au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élèvent à 10.000 € HT.

Effectif

	2023	2022
Ministre du culte - Régime CAVIMAC	21	20
Employés - Régime général	4	4

Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature n'ont pas fait l'objet d'un suivi permettant leur chiffrage en fin d'exercice. Les bénévoles sont impliqués dans la vie de l'association par leur aide dans la mise en place opérationnelle des offices du dimanche et l'animation des groupes de maisons pour les études bibliques et la vie communautaire.

Elles sont considérées comme un engagement spirituel qu'on ne peut pas valoriser.

Engagements de départ à la retraite

Les engagements de l'entité en matière d'indemnités de départ à la retraite ne font pas l'objet de provisions dans les comptes à la fin de l'exercice

Les droits individuels à la formation n'ont pas été évaluées à la fin de l'exercice.

Engagements reçus et donnés

Néant.

Etat des immobilisations

CADRE A	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements
Frais d'établissement et de développement			
Donations temporaires d'usufruit			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 021		
TOTAL	5 021		
Terrains			
Constructions :			
- Sur sol propre			
- Sur sol d'autrui			
Installations :			
- Générales, agencements et aménagements constructions			
- Techniques, matériel et outillage	934 587		83 429
- Générales, agencements et aménagements divers	548		
Matériel :			
- De transport	60 160		
- De bureau et informatique, mobilier	170 070		7 594
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	1 434		
Avances et acomptes			
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			
TOTAL	1 166 799		91 023
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres :			
- Participations	1 000		
- Titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	8 135		
TOTAL	9 135		
TOTAL GÉNÉRAL	1 180 955		91 023

CADRE B	Diminutions		Valeur brute des immos en fin d'exercice	Réval. légale ou éval. par mise en équival.
	Virement	Cession		Val. d'origine des immo. en fin d'ex.
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles			5 021	
TOTAL			5 021	
Terrains				
Constructions :				
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
Installations :				
- Gales, agenct et aménagt. const.				
- Techniques, matériel et outillage		55 228	962 788	
- Gales, agenct et aménagt. divers		548		
Matériel :				
- De transport		17 342	42 818	
- De bureau et informatique, mobilier		7 245	170 419	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours		1 434		
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou don. destinés à être cédés				
TOTAL		81 797	1 176 025	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres :				
- Participations			1 000	
- Titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			8 135	
TOTAL		9 135	9 135	
TOTAL GÉNÉRAL		81 797	1 190 182	

Etat des amortissements

CADRE A - Situations et mouvements de l'exercice	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminu.	Montant en fin d'exercice
Frais d'établissement et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 401	1 620		5 021
TOTAL	3 401	1 620		5 021
Terrains				
Constructions : - Sur sol propre - Sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	745 826	134 495	87 458	792 863
Installations générales, agencements et aménagements divers	1 210		1 210	
Matériel de transport	51 139	2 510	17 342	36 307
Matériel de bureau et informatique, mobilier	139 026	13 546		152 572
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	937 200	150 551	106 010	981 742
TOTAL GÉNÉRAL	940 601	152 171	106 010	986 763

CADRE B - Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires	Dotations			Reprises			Mouvement net des amort. en fin d'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et dvp.							
Donations temporaires d'usufruit							
Autres postes d'immo. incorp.							
TOTAL							
Terrains							
Constructions : - Sur sol propre - Sur sol d'autrui							
Inst. gales, agenc. et aménag. des construc.							
Inst. tech. mat. et outil. indus.							
Inst. gales, agenc. et aménag. divers							
Matériel de transport							
Mat. de bureau et info. mob.							
Emballages récup. et divers							
TOTAL							
Frais d'acq. de titres de particip.							
TOTAL GÉNÉRAL							
DOTATIONS NON VENTILÉES			REPRISES NON VENTILÉES			TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ	

CADRE C - Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dot. exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Etat des créances et dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	8 135		8 135
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés	1 900	1 900	
Reçues sur legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés	2 728	2 728	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8 775	8 775	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	870	870	
Confédération, fédération, union, associations affiliées	197 096	197 096	
Débiteurs divers	65 263	65 263	
Charges constatées d'avance	22 383	22 383	
TOTAL	307 149	299 014	8 135

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses				
Fournisseurs et comptes rattachés	162 093	162 093		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	21 688	21 688		
Sécurité sociale et autre organismes sociaux	82 956	82 956		
Impôts sur les bénéfices	8 793	8 793		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et assimilés	21 838	21 838		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes	6 838	6 838		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	304 205	304 205		

Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	79 589	25 769
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	51 815	30 818
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	131 404	56 587

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2023	31/12/2022
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Créances reçues par legs ou donations		
Autres créances	3 516	
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		764
TOTAL	3 516	764

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance		Exercice clos le	Exercice clos le
		31/12/2023	31/12/2022
Produits :	- D'exploitation		
	- Financiers		
	- Exceptionnels		
TOTAL			

Charges constatées d'avance		Exercice clos le	Exercice clos le
		31/12/2023	31/12/2022
Charges :	- D'exploitation	22 383	35 445
	- Financières		
	- Exceptionnelles		
TOTAL		22 383	35 445

Variations des fonds dédiés

	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts (1)	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont rembours.		Montant global (2)	dont fonds correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
Subventions d'exploitation							
TOTAL							
Contributions financières d'autres organismes							
TOTAL							
Ressources liées à la générosité du public							
Offrandes	898 887	151 851	295 459			755 279	
TOTAL	898 887	151 851	295 459			755 279	
TOTAL GÉNÉRAL	898 887	151 851	295 459			755 279	
(1) Transferts : si émission, mettre le montant en négatif, si réception, mettre le montant en positif							
(2) Montant global = Montant début d'exercice + Report - Utilisations + Transferts							

Variations des fonds reportés

	Au début de l'exercice	Augment.	Diminutions	À la clôture de l'exercice
Legs ou donations				
TOTAL				
Donations temporaires d'usufruit				
TOTAL				
TOTAL GÉNÉRAL				

Synthèse des variations des fonds dédiés

	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts (1)	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont rembours.		Montant global (2)	dont fonds correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Contributions financières d'autres organismes							
Ressources liées à la générosité du public	898 887	151 851	295 459			755 279	
TOTAL GÉNÉRAL	898 887	151 851	295 459			755 279	
(1) Transferts : si émission, mettre le montant en négatif, si réception, mettre le montant en positif							
(2) Montant global = Montant début d'exercice + Report - Utilisations + Transferts							

Synthèse des variations des fonds reportés

	Au début de l'exercice	Augment.	Diminutions	À la clôture de l'exercice
Legs ou donations				
Donations temporaires d'usufruit				
TOTAL GÉNÉRAL				

Variation des fonds dédiés - Ressources liées à la générosité du public

Ressources liées à la générosité du public	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts (1)	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont rembours.		Montant global (2)	dont fonds correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
Offrandes	898 887	151 851	295 459			755 279	
TOTAL	898 887	151 851	295 459			755 279	

(1) Transferts : si émission, mettre le montant en négatif, si réception, mettre le montant en positif

(2) Montant global = Montant début d'exercice + Report - Utilisations + Transferts

Variation des fonds propres art. 431-5

(art. 431-5 du règlement ANC 2018-06)

Variation des fonds propres	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	37 807				37 807
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	1 740 656	-79 369			1 661 286
Excédent ou déficit de l'exercice	-79 369	79 369	3 102		3 102
Situation nette	1 699 093		3 102		1 702 195
Dotations consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	1 699 093		3 102		1 702 195

Commentaires : néant